

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 19 mars 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 9, 10 et 11 mars 2021

2021 V. 68 Vœu relatif à la fermeture du jardin d'enfants de la rue du Retrait.

Le Conseil de Paris,

Considérant que les parents des enfants inscrits au jardin d'enfants de la rue du Retrait situé dans le 20^{ème} arrondissement ont appris le vendredi 11 février 2021 au matin, qu'une fermeture temporaire de l'équipement prendrait effet à compter du lundi 1^{er} mars ;

Considérant le caractère incertain de la possible réouverture à la rentrée des vacances de printemps en raison de l'évolution imprévisible de l'épidémie et du régime d'autorisations spéciales d'absence (ASA) dont bénéficient les agents, annoncée ultérieurement dans un courrier en date du 15 février 2021 adressé par le maire de l'arrondissement aux parents ;

Considérant que la priorité a été mise sur une continuité de l'accueil des enfants fréquentant le jardin maternel Retrait qui avait pour vocation à fermer, et qui ont donc été orientés, selon la domiciliation des parents, en grand partie vers la crèche collective des Rigoles comptant 80 à 90 berceaux dès le retour des vacances de février 2021 ;

Considérant que le contexte de crise sanitaire et le risque de cluster suppose de privilégier la tenue de toute activité en effectif restreint impliquant le non-mélange des sections limitées autant que possible à 20 enfants, tel que décrit par le protocole sanitaire qui est mis en place dans les crèches ;

Considérant que la Ville de Paris est parfois contrainte de devoir fermer des structures en raison des absences pour ASA afin de mutualiser les moyens et effectifs et ainsi continuer à accueillir des enfants;

Considérant le caractère populaire du quartier dans lequel est situé le jardin d'enfants et le levier d'insertion que représente la possibilité d'un accompagnement en effectif réduit, bien

que les enfants en crèches collectives soient actuellement accueillis dans des sections dites « étanches » limitées autant que possible à 20 enfants et qui ne peuvent excéder 30;

Considérant que le maintien d'une politique familiale de qualité, apte à favoriser l'inclusion et la mixité dès le plus jeune âge, dépend de la capacité de la collectivité à pourvoir les structures dédiées à la petite enfance et à l'enfance de professionnels qualifiés en nombre suffisant et d'un environnement de qualité, propice à l'épanouissement des petits.

Sur proposition de Antoinette GUHL, Emmanuelle RIVIER, Jérôme GLEIZES, Fatoumata KONÉ et des élu·e·s du Groupe Écologiste de Paris (GEP), de Nathalie Maquoi et des élu·e·s du groupe Génération, au nom de l'exécutif,

Émet le vœu que :

- la Ville de Paris rouvre le jardin d'enfants de la rue du Retrait au retour des vacances de printemps ;
- la Ville de Paris continue à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à un recrutement rapide de professionnels de la petite enfance, afin de pourvoir les postes vacants, indispensables au fonctionnement de l'ensemble des structures parisiennes dédiées à la petite enfance.